



Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3-1 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas.

Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative.

Ce document est émis par le ministère en charge de l'écologie.

Ce formulaire peut se remplir facilement sur ordinateur. Si vous ne disposez pas du logiciel adapté, vous pouvez télécharger Adobe Acrobat Reader gratuitement [via ce lien](#)

Cadre réservé à l'autorité chargée de l'examen au cas par cas

Date de réception : 03-06-2025 /

Dossier complet le : 26-06-2025 /

N° d'enregistrement : 003515/KK P

1 Intitulé du projet

Creation d'un forage agricole sur la propriete de la SCEA LA FERME DE MAREMBRENE a MONTJUSTIN (04110), parcelle A 338 pour une installation d'irrigation sur 1,9 ha.

2 Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom(s)

2.2 Personne morale

Dénomination

LA FERME DE MAREMBRENE

Raison sociale

SCEA LA FERME DE MAREMBRENE

N° SIRET

91834627100011

Type de société (SA, SCI...)

Societes

Représentant de la personne morale ☐ Madame

☒ Monsieur

Nom

BENON

Prénom(s)

Guy

3 Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
27. Forages en profondeur, notamment les forages géothermiques, les forages pour l'approvisionnement en eau, à l'exception des forages pour étudier la stabilité des sols., 27A	

3.1 Le projet fait-il l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement ? (clause-filet) ?

☐ Oui ☒ Non

3.2 Le projet fait-il l'objet d'une soumission volontaire à examen au cas par cas au titre du III de l'article R.122-2-1 ?

☐ Oui ☒ Non

4 Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire.

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le projet consiste en la création d'un forage utilisé pour l'irrigation au goutte-à-goutte de 0,40 ha de grenadiers (1 500 m³/ha/an) en agriculture biologique et l'irrigation par aspersion de 1,50 ha de prairies (3500 m³/ha/an) pour un total prévisionnel de 5850 m³/an.

Réalisation d'un forage de reconnaissance en sous-sol au marteau fond de trou jusqu'à 66 mètres de profondeur en diamètre 165 mm et son équipement avec :

- un pretubage acier de diamètre 193 mm sur quelques mètres pour la stabilité des terrains,
- un tubage PVC de diamètre 125 mm et 6 mm d'épaisseur d'abord plein puis crépine au niveau des arrivées d'eau,
- une cimentation dans l'espace annulaire jusqu'aux premières crépines puis gravillonnage jusqu'au fond,
- une dalle de protection béton de la tête de l'ouvrage de 3 m² et de 0,30 m au-dessus du sol,
- une tête d'ouvrage verrouillée et étanche dépassant d'au moins 0,50 m au-dessus de la dalle béton.

L'emprise des travaux ne concerne que la foruse et le forage soit quelques m² et l'opération

4.2 Objectifs du projet

Le projet consiste en la création d'un second forage agricole sur la propriété de la SCEA LA FERME DE MARENBRENE afin de permettre l'irrigation des cultures trop éloignées de la ressource actuelle (grenadiers et prairies).

L'arrosage actuel des grenadiers se fait à l'aide d'un tracteur et d'une citerne d'eau, l'objectif du projet étant de remplacer ce mode d'arrosage par un goutte-à-goutte, plus économe en eau, et de développer la prairie de la parcelle.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 Dans sa phase travaux

Les travaux seront courts et continus (1 semaine environ) et seront effectués sur quelques m, en surface pour le stationnement de la foreuse et du matériel.

La foreuse, le groupe électrogène et le compresseur sont étudiés pour minimiser bruit, vibration et poussière.

L'ensemble du matériel avec des hydrocarbures sera disposé sur bache ou réceptacles étanches.

Une fois en station, le forage de reconnaissance sera réalisé et les terres excavées (cuttings) inertes seront répartis au sol. Elles présenteront un faible volume (inférieur à 5 m³) ce qui peut représenter, sur une surface de quelque dizaine de m², quelques centimètres.

L'exécution d'un test de débit simplifié au soufflage d'air à l'aide du compresseur sera ensuite réalisée pour estimer le débit. Sa durée sera de quelques minutes et l'eau sera re-infiltrée par le terrain rapidement.

Si le forage ne présentait pas les caractéristiques suffisantes (qualité des eaux, débits,...), il serait abandonné avec rebouchage et remise en état du site.

Sinon, il sera équipé en forage d'exploitation avec la mise en place du tubage PVC plein et crépine ainsi que le comblement de l'espace inter-annulaire entre le terrain et l'extrados du tube PVC par une cimentation en surface et un gravillonnage en profondeur au niveau des venues d'eau.

La tête de l'ouvrage sera ensuite aménagée avec son verrouillage par étanchéité (bride

4.3.2 Dans sa phase d'exploitation et de démantèlement

L'exploitation du forage se fera à l'aide d'une pompe immergée. La SCEA LA FERME DE MEREMBRENE souhaite installer une pompe GRUNDFOS, modèle SP 5A-33, ayant un débit nominal de 5 m³/h et une HMT de 135 m.

Il n'est pas prévu de démantèlement en cas de forage productif.

Si le forage s'avère improductif, il sera comblé dans les règles de l'art par le foreur.

4.4 À quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

① La décision de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Loi sur l'Eau rubrique 1.1.1.0 auprès de la DDT 04 + Déclaration à l'OUGC 84 pour le prélèvement rubrique 1.3.1.0 du fait de l'emprise dans la ZRE du Calavon Amont (distinction des parties ouvrages et prélèvement à la demande de la DDT 04).

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques du projet	Valeurs
Profondeur previsionnelle du forage	(66, m)
Surface irrigation	(1,9, ha)
Debit nominal de la pompe	(5, m3/h)
Volume de prelevement estime	(5 850, m3/an)

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune d'implantation

Numéro : 1882 Voie : Route de Montjustin

Lieu-dit :

Localité : 1882 Route de Montjustin 04110 Montjustin

Code postal : 04110 BP : Cedex :

Coordonnées géographiques^[1]

Long. : 5°39'6"E Lat. : 43°50'52"N

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°,11°a) b),12°,13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36°, 37°, 38°, 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement

Point de départ : Long. : ° ' " Lat. : ° ' "

Point de d'arrivée : Long. : ° ' " Lat. : ° ' "

Communes traversées :

Précisez le document d'urbanisme en vigueur et les zonages auxquels le projet est soumis :

PLU de la commune de MONTJUSTIN, approuve le 22/06/2020. Le projet se trouve en zone A (zones agricoles, equipees ou non, a proteger en raison du potentiel agronomique).

 Joignez à votre demande les annexes n°2 à 6.

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

☐ Oui ☒ Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage avait-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

☐ Oui ☐ Non

[1] Pour l'outre-mer, voir notice explicative.

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ? En cas de modification du projet, préciser les caractéristiques du projet « avant /après ».

5 Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

① Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive Géo-IDE, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	☒	☐	ZNIEFF Type 2 - Versant nord-est du Massif du Luberon - Forêts domaniales de Pelissier et de Montfuron - Colline de Monjustin
En zone de montagne ?	☒	☐	Zone de montagne (agriculture) et zone de montagne (urbanisme)
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	☐	☒	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	☐	☒	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	☒	☐	Reserve Naturelle Nationale ("Perimetre de protection de la reserve naturelle geologique du Luberon")

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	☐	☒	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	☐	☒	La propriété se trouve à environ 2,8 km au sud du périmètre de protection du monument historique le plus proche.
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	☐	☒	La propriété se trouve à environ 380 m au nord de la ripisylve de l'Aiguebelle et à 1 km au sud-ouest des prairies humides de l'Encreme et de la retenue Les Roux (zone humide ponctuelle).
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ?	☐	☒	
Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	☐	☒	
Dans un site ou sur des sols pollués ?	☐	☒	La propriété se trouve à plus de 2 km au sud-ouest du plus proche site et sol pollués.
Dans une zone de répartition des eaux ?	☒	☐	ZRE D59 - Calavon amont (jusqu'aux Begudes) La ZRE est surfacique, le projet concerne un forage vertical profond. le projet n'entraîne pas de prélèvement d'eau dans la ZRE. Au vu de l'emplacement du projet, le prélèvement n'aura aucune incidence ni
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	☐	☒	La propriété se trouve à environ 1,5 km à l'est du périmètre de protection du captage de la Vachière située sur la commune de Montjustin.
Dans un site inscrit ?	☐	☒	Le site inscrit le plus proche se trouve à environ 8,6 km au nord-ouest de la propriété.

Le projet se situe-t-il dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	☒	☐	Le forage se trouve a proximite des sites Natura 2000, directive habitats, FR9301585 "Massif du Luberon" (a environ 30 m au sud) et FR9301587 "Le Calavon et l'Encreme" (a environ 360 m au sud).
D'un site classé ?	☐	☒	Le site classe le plus proche se trouve a plus de 12 km au nord-ouest de la propriete.

6 Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	☒	☐	Masse d'eau : FRDG 213 - Formations gresseuses et marno-calcaires tertiaires dans BV Basse Durance Le prelevement est limite a un usage agricole de 5 850 m3/an, L'impact potentiel est negligeable.
	Impliquera-t-il des drainages/ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	☐	☒	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	☒	☐	Le forage sera realise en petit diametre (193 mm), le cumul des terres excavees sera reduit (environ 5 m3). Elles sont inertes et seront reparties et nivelees sur une epaisseur de seulement quelques centimetres pour une superficie de quelques
	Est-il déficitaire en matériaux ?	☒	☐	Le forage sera equipe de differents materiaux inertes : tubage acier de quelques metres, tubage PVC du forage et massif filtrant
	Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	☒	☐	La seule ressource utilise est l'eau pour une quantite de 5 850 m3/an.

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Est-il en adéquation avec les ressources disponibles, les équipements d'alimentation en eau potable/ assainissement ?	☒	☐	
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	☐	☒	Les travaux en surface n'occupent que quelques m2 d'une parcelle privée et les travaux sont essentiellement souterrains. Il n'y aura donc pas de perturbations/destructions de la biodiversité existante, de la faune, de la flore et des continuités écologiques.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	☐	☒	Le site Natura 2000 le plus proche est à une dizaine de mètres au sud de l'ouvrage. Le site étant en zone agricole, l'utilisation d'engins agricoles (tracteur notamment) est récurrente, Les travaux seront courts et continus (1 semaine) et seront effectués sur quelques m2 en surface
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	☐	☒	L'emprise du forage ne fera que quelques m2
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	☐	☒	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics ?	☒	☐	Oui, tres faibles et localises sur ou immediatement a cote du chemin existant, En phase travaux : 1 fois avec l'amenee et le repli de la foreuse. En phase exploitation : 1 fois pour l'equipement de pompage + les operations d'entretien
	Est-il source de bruit ?	☒	☐	Les foreuses sont etudiees pour etre insonorisees au maximum, les bruits seront faibles et uniquement lors de la phase travaux durant 1
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des odeurs ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des vibrations ?	☒	☐	Les foreuses sont etudiees pour minimiser les vibrations par leur stationnement sur bras hydrauliques, Les vibrations perceptibles
	Est-il concerné par des vibrations ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	☐	☒	
Émissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	☒	☐	Il peut y avoir quelques rejets de poussieres en phase travaux a la foration avec l'extraction des cuttings par le compresseur d'air mais ils sont souvent limites par la presence d'eau ou par la presence des protections autour de la table de foration.
	Engendre-t-il des rejets liquides ?	☒	☐	
	Si oui, dans quel milieu ?	☐	☐	S'agissant d'arrosage en surface, l'eau s'infiltrera au sol et retournera a la masse d'eau captee (FRDG 213) pour les excedents eventuels

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Émissions	Engendre-t-il des effluents ?	☐	☒	
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	☒	☐	La foration engendre la remontée des cuttings (volume de terrain excave) mais ils sont inertes, de même nature que le terrain et d'un faible volume (<5m3). Ces cuttings seront intégrés au terrain en place.
Patrimoine/Cadre de vie/Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	☐	☒	

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

☐ Oui ☒ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

☐ Oui ☒ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

6.4 Description des principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

6.5 Description, le cas échéant, des mesures et caractéristiques du projet susceptibles d'être retenues ou mises en œuvre pour éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (en y incluant les scénarios alternatifs éventuellement étudiés) et permettant de s'assurer de l'absence d'impacts résiduels notables. Il convient de préciser et de détailler ces mesures (type de mesures, contenu, mise en œuvre, suivi, durée).

Au vu de la réalisation d'un ouvrage dans les règles de l'art, principalement souterrain par le biais d'une faible superficie en surface (quelques m² pour la foreuse et le matériel) et de la faible consommation du forage à l'exploitation (5 850 m³/an), il n'y a pas d'effets négatifs notables du projet de forage sur l'environnement ou la santé humaine. Une fois créé, si le forage est productif, il sera équipé d'un compteur pour le suivi des prélèvements. Le projet se situe dans la ZRE du Calavon Amont. Le débit de prélèvement est inférieur à 8 m³/h et le prélèvement sera souterrain, donc sans impact sur la ZRE surfacique.

7 Auto-évaluation (facultatif)

① Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Les travaux sont courts, concernent peu de superficie en surface, impactent peu de matériaux et l'ouvrage est essentiellement en sous-sol.

La masse d'eau captée est la même que celle où s'infiltreraient les eaux, il n'y a donc pas de mise en contact de différents aquifères.

Nous pensons qu'il n'est pas nécessaire que ce projet de forage d'arrosage fasse l'objet d'une évaluation environnementale au vu des points énumérés ci-dessus.

8 Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié .	☐
2	Si le projet fait l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement (clause filet), la décision administrative soumettant le projet au cas par cas.	☐
3	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe).	☐
4	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain.	☐
5	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé	☐
6	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau	☐
7	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	☐

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d’ouvrage ou petitionnaire

ⓘ Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d’évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent.

Objet		
1		☐
2		☐
3		☐
4		☐
5		☐

9 Engagement et signature

Je certifie sur l’honneur avoir pris en compte les principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l’environnement requises au titre d’autres législations applicables ☒

Je certifie sur l’honneur l’exactitude des renseignements ci-dessus ☒

Nom

Prénom

Qualité du signataire

À

Fait le / /



Signature du (des) demandeur(s)